

RELEVÉ DE DECISIONS

Le conseil de la Maison de l'Image & du Numérique

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la M.I.N.,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : de la validation du bilan d'activité et financier de la M.I.N. 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité des 15 présents ou représentés

DECISION n° 2 : de la validation des tarifs du pôle production 2024 de la M.I.N.

Adoptée à l'unanimité des 15 présents ou représentés

DECISION n° 3 : de la validation du précédent conseil de la M.I.N. 02 Décembre 2022

**Adoptée à la majorité des 15 présents ou représentés
(12 pour, 3 abstentions)**

Nombre d'inscrits : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages obtenus 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Toulouse, le 08 Décembre 2023

Patrick MPONDO-DICKA

Directeur de la Maison de l'Image & du Numérique

